



OIC/2MCSD/2023/MIN/REP/FINAL

ORIGINAL: ARABE

Rapport
de la 2^{ème} Conférence ministérielle
sur le Développement social dans les Etats membres de
l'Organisation de la Coopération Islamique

sur le thème : « *Justice sociale et Sécurité sociétale* »

Le Caire, République arabe d'Egypte
6 Juin 2023

1. La Deuxième Conférence ministérielle sur le Développement social dans les Etats membres de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI) s'est tenue au Caire, les 5 et 6 juin 2023, sur invitation généreuse du Gouvernement de la République arabe d'Egypte.
2. Ont pris part à la Conférence des délégations de ... Etats membres de l'Organisation de la Coopération Islamique, en plus des représentants du Secrétariat général de l'Organisation, des organes subsidiaires et des institutions spécialisées et affiliées de l'OCI, des agences onusiennes compétentes et des organisations internationales et régionales concernées.

Séance d'ouverture

3. Les travaux de la Conférence se sont ouverts par la récitation de versets du Saint Coran, suivie d'une allocution prononcée par S.E. M. Ismaïl Ergünes, Vice-Ministre de la Famille, du Travail et des Services sociaux de la République de Türkiye, présidente de la première session de la Conférence, dans laquelle elle a évoqué les efforts déployés par son pays en faveur du développement social, avant de faire l'inventaire des réalisations accomplies tout au long de son mandat et depuis la tenue de la première session en 2019.
4. M. Ergünes a exprimé sa gratitude au Gouvernement de la République arabe d'Égypte pour avoir accueilli cette conférence, qui offre aux États membres l'occasion de partager leurs expériences dans le domaine du développement social, s'agissant notamment de l'autonomisation de l'institution du mariage et de la famille et de la préservation de ses valeurs, de la prise en charge des enfants, de la couverture sociale pour les personnes âgées, de la protection des personnes à besoins spécifiques et de l'autonomisation et de l'intégration des personnes porteuses d'un handicap. Elle a, également, souligné l'impératif qu'il y a à ce que les États membres et les organes et institutions compétents de l'OCI redoublent d'efforts afin de soutenir le développement social en Palestine.

Election du Bureau

5. Au terme de l'allocution de S.E. le Vice-Ministre turc, la Conférence a adopté la composition de son Bureau, telle que proposée par la réunion des Hauts fonctionnaires, confirmant ainsi l'élection de la République arabe d'Égypte en tant que présidente de la 2^{ème} Conférence ministérielle sur le Développement social dans les Etats membres. Les autres membres du Bureau ont été élus comme suit :

- | | |
|---|--------------------|
| • République Arabe d'Égypte : | Président. |
| • République d'Indonésie pour le Groupe arabe. | } Vice-présidents. |
| • République de Gambie pour le Groupe africain. | |
| • Etat de Palestine. | |
| • République de Türkiye | Rapporteur. |

6. S.E. Dr. Nivine El-Kabbag, Ministre de la Solidarité sociale de la République arabe d’Égypte, a ensuite assumé la présidence de la Conférence, après son élection à ce poste.
7. Prenant la parole, Son Excellence Monsieur Hissein Brahim Taha, Secrétaire Général de l’OCI a exprimé sa profonde gratitude au gouvernement et au peuple de la République arabe d’Égypte pour son accueil pour l’accueil généreux et l’hospitalité chaleureuse réservés aux différentes délégations participantes. Il a également félicité l’Égypte pour le choix porté sur le slogan de la conférence, indiquant que la présente session intervient dans le cadre de la mise en œuvre de la décision du Conseil des Ministres des Affaires étrangères, de tenir des réunions des Ministres des Affaires sociales pour examiner les questions liées à l’autonomisation de l’institution du mariage et de la famille, au bien-être de l’enfant et à la prospérité et à la sécurité sociale des personnes âgées et des personnes à besoins spécifiques, ainsi que toutes autres questions sociales du monde islamique.
8. Le Secrétaire général a rappelé que la 14^{ème} Session ordinaire de la Conférence islamique au Sommet, tenue le 31 mai 2019, à Makkah Al-Mukarammah, avait souligné que la dimension sociale était essentielle à la réalisation du développement durable et que l’investissement dans la protection sociale était un moyen d’atteindre ces objectifs. Il a, par ailleurs, relevé que les défis auxquels se trouvent confrontés les Etats membres dans le domaine du développement social exigent une meilleure coopération entre les Etats membres et les institutions actives dans ce domaine, précisant que le Secrétariat général a procédé, en coordination avec les Etats membres, à l’élaboration d’un projet de plan d’action de l’Organisation pour les personnes porteuses d’un handicap, en concrétisation des Résolutions issues du Conseil des Ministres des Affaires étrangères, qui est soumis à la Conférence pour adoption.
9. Dans son discours d’ouverture de la Conférence, en sa qualité de présidente de la Deuxième Conférence ministérielle sur le Développement social, Son Excellence Dr. Nivine El-Kabbag, Ministre de la Solidarité sociale de la République arabe d’Égypte, a, tout d’abord, souhaité la bienvenue aux délégations participantes et les a remerciées de leur participation à la Conférence, avant d’exprimer la gratitude de la République arabe d’Égypte pour la confiance placée par les États membres en son pays, en acceptant son offre d’abriter cette session. Elle a, par ailleurs, noté que la présence accrue des différentes délégations est une preuve inéluctable de l’intérêt majeur que portent les États membres de l’OCI à la question du Développement social.
10. Madame la Ministre a, également, indiqué que l’accueil par l’Égypte de ces assises traduit on ne peut mieux la détermination de ses autorités à placer cette question au cœur de ses politiques, ajoutant que cette rencontre offre aux Etats membres de l’OCI et aux délégations participantes l’occasion idoine d’échanger les vues sur la garantie de l’égalité sociale et du bien-être pour tous dans les Etats membres, d’examiner les opportunités et les enjeux, d’identifier les obstacles et de proposer des solutions pour les surmonter. Elle a, d’autre part, exprimé sa gratitude à la République de Türkiye, Présidente de la 1^{ère} Conférence ministérielle sur le Développement social, pour le travail accompli tout au long de son mandat.

11. Les participants ont suivi un film documentaire sur les modèles, politiques et programmes mis en œuvre par le Ministère de la solidarité sociale en Égypte dans le domaine de la protection sociale.

Délibérations :

12. La Conférence a adopté son ordre du jour et son programme de travail, tels que proposés par la réunion des Hauts fonctionnaires.
13. Les délégations participantes ont passé en revue les politiques des Etats membres et leurs efforts dans le domaine du développement social, avant de souligner l'état d'avancement de la mise en œuvre des résolutions adoptées par l'Organisation et se rapportant au bien-être de l'enfant, à l'autonomisation de l'institution du mariage et de la famille, à la prospérité et à la sécurité sociale des personnes âgées, des personnes à besoins spécifiques et des handicapés.
14. La Conférence a examiné la réalité du développement social à Al-Qods et dans les territoires palestiniens occupés et exhorté les Etats membres, les organes et institutions compétents de l'OCI et la Communauté internationale à appuyer les efforts de l'Autorité palestinienne dans le processus de développement.
15. La Conférence a appelé les Etats membres qui n'ont pas encore ratifié le Statut de l'Organisation pour le Développement de la Femme à diligenter le processus de signature et de ratification du statut de cette institution spécialisée, dont le siège est sis au Caire, en vue d'en dynamiser le rôle dans le domaine de promotion de la femme et de poursuivre la mise en œuvre du Plan de l'OCI pour l'avancement de la femme (OPAAW).

Les résolutions :

16. La Conférence a adopté la Résolution globale sur le Développement social dans les Etats membres de l'OCI.
17. La Conférence a également adopté la Déclaration du Caire.
18. La Conférence a, en outre, adopté le Plan d'action de l'OCI pour les personnes porteuses d'un handicap.

Date et lieu de tenue de la troisième session de la Conférence ministérielle sur le Développement social :

19. La Conférence a accueilli favorablement l'offre faite par la République d'Indonésie d'accueillir la 3^{ème} Conférence ministérielle sur le Développement social dans les Etats membres, en 2025.
20. La Conférence a également demandé Secrétaire général et à sa Présidence de mener des consultations avec les États membres qui ont offert d'accueillir les prochaines sessions et d'en soumettre les conclusions au Conseil des Ministres des Affaires étrangères.

Cérémonie de clôture :

21. Dans son allocution de clôture des travaux de la Conférence, S.E. Dr. Nivine El-Kabbag, Ministre de la Solidarité sociale de la République arabe d’Egypte et Présidente de la CMDS, a exprimé sa reconnaissance et ses félicitations à tous les participants pour le travail accompli, durant les deux jours de la Conférence. S.E. Mme. la Ministre a considéré ce fait comme un témoignage de leur engagement résolu en faveur des questions liées au développement social dans les Etats membres de l’OCI. Elle a, également, affirmé que le thème de la session, à savoir : « *La Justice sociale et la Sécurité sociétale* », a permis aux différentes parties concernées d’approfondir la réflexion sur cette question qui revêt une importance toute aussi significative dans le développement des États membres de l’OCI. En portant son choix sur ce thème comme slogan de la Conférence, a-t-elle indiqué, l’Organisation est venue confirmer le besoin impérieux d’investir dans la protection sociale en tant qu’élément essentiel pour atteindre les objectifs de développement durable.
22. S.E. Madame la Ministre a, d’autre part, souligné que l’importance des conclusions confirme la nécessité impérieuse pour les États membres et les institutions actives dans le domaine de tenir compte de la question de la justice sociale et de la prospérité pour tous dans les États membres, lançant un appel aux partenaires au développement pour accentuer leur soutien aux pays qui en ont besoin afin d’atteindre les objectifs communs. Elle a conclu son allocution en déclarant les travaux de la Conférence clos.
23. Le Secrétaire Général de l’Organisation de la Coopération Islamique (OCI), Son Excellence M. Hissein Brahim Taha, s’est félicité des conclusions de la conférence et a confirmé la pleine disposition du Secrétariat Général à suivre la mise en œuvre des décisions et recommandations qui en sont issues, en coordination avec les organes et institutions compétents de l’OCI et en collaboration avec la République arabe d’Egypte, présidente de la conférence.

Motion de remerciements

24. La Conférence a exprimé sa profonde gratitude à S.E. M. le Président Abdel Fattah El-Sisi pour avoir placé sous son haut patronage cette session et pour son soutien généreux en faveur de sa réussite. Aussi, a-t-elle vivement remercié S.E. Dr. Nivine El-Kabbag, Ministre de la Solidarité sociale de la République arabe d’Egypte, pour l’excellente organisation de cette rencontre et pour toutes les facilités accordées tout au long cet événement.
25. La Conférence a également fait part de sa profonde reconnaissance au Secrétariat général pour les efforts déployés ainsi que pour ses contributions éminentes à la réussite de ses assises.

Le Caire, le 06 juin 2023